

fin de 1959. Un nouvel accord commercial avec l'Australie est entré en vigueur le 30 juin, remplaçant celui de 1931. Toutefois le Commonwealth s'est inquiété de l'évolution économique de l'Europe, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles. Au printemps, le Canada a conféré à ce sujet avec d'autres pays du Commonwealth; c'est après cela que la mission agricole mentionnée plus haut a été envoyée auprès des membres de la CEE. En septembre, lors de la réunion ministérielle du Conseil économique consultatif du Commonwealth, le Canada a aussi exprimé son inquiétude au sujet des répercussions que l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE pourrait avoir sur le commerce du Canada avec le Royaume-Uni.

Le 18 avril, l'accord commercial de 1956 entre le Canada et l'URSS a été renouvelé pour trois ans; à cette occasion le ministre du Commerce, M. Gordon Churchill, et le ministre soviétique du Commerce extérieur, M. N. S. Patolichev, ont signé un échange de lettres déterminant quelle serait la nature des échanges commerciaux entre les deux pays pendant les trois années à venir. L'URSS achètera pour 25 millions de dollars de produits canadiens chaque année, dont au moins 200,000 tonnes de blé canadien, sous réserve que les achats du Canada à l'URSS s'élèveront annuellement à \$12,500,000 au minimum. L'application de cette entente donnera lieu chaque année à des consultations.

Relations commerciales multilatérales

Les relations commerciales multilatérales du Canada s'effectuent toujours par l'intermédiaire du GATT. A leurs seizième et dix-septième sessions, les Parties contractantes ont examiné la Convention de l'AELE et le traité de l'ALEAL. Elles ont adopté des résolutions reconnaissant que les signataires de ces instruments pouvaient procéder à leur mise en œuvre tout en réservant les droits conférés par le GATT; elles attendront donc à plus tard pour décider si ces instruments sont compatibles avec l'Accord. Le Canada et plusieurs Parties contractantes ont fait part des inquiétudes que leur inspirent certains aspects de l'AELE, notamment les accords bilatéraux entre certains membres. Les Parties contractantes ont profité de l'occasion pour étudier la création de l'OCDE.

Des progrès sensibles ont été réalisés grâce à l'action permanente du GATT. Au cours de l'année, un certain nombre de pays ont annoncé que leur balance des comptes ne leur occasionnait plus de difficultés et qu'en conséquence ils n'invoqueraient plus les dispositions du GATT leur permettant de maintenir leurs restrictions sur l'importation. Il a été aussi question des méthodes à employer quant aux restrictions encore en vigueur pour d'autres raisons, ainsi que des nouveaux recours à ces restrictions. Une déclaration a été élaborée et ouverte à l'adhésion des Parties contractantes; elle interdit les subventions à l'importation, sauf s'il s'agit de produits primaires. L'organisation a poursuivi son étude du protectionnisme agricole et des problèmes commerciaux des pays sous-développés. Elle a créé une nouvelle commission et l'a chargée de chercher des solutions positives, compatibles avec les principes du GATT, aux problèmes de la désorganisation des marchés par les importations à bas prix.

On a pris une décision importante en créant le Conseil permanent dont les fonctions principales consistent à examiner les questions urgentes entre les sessions, à surveiller les travaux des commissions et des autres organismes auxiliaires, ainsi qu'à préparer les sessions régulières du GATT.